



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24301
16 juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint une lettre datée du 10 juillet 1992 que lui a adressée le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le document qui lui est joint.

ANNEXE

Lettre datée du 10 juillet 1992, adressée au Secrétaire général
par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie
atomique

J'ai l'honneur de porter à votre attention les faits suivants :

L'AIEA a été informée qu'à la demande du Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies, le texte d'une lettre datée du 1er juillet 1992 qu'il vous avait adressée, avait été distribué aux membres du Conseil de sécurité dans le document S/24239 du 6 juillet 1992.

Puisqu'il a été fait référence dans cette lettre aux relations entre la République islamique d'Iran et l'AIEA dans le cadre du système de garanties et à une mission engagée par l'AIEA en République islamique d'Iran au début de cette année sous la direction du Directeur général adjoint de l'Agence et chef du Département des garanties, je joins à la présente une copie d'un communiqué de presse daté du 14 février 1992 énonçant officiellement la nature et les résultats de cette mission. J'appelle en particulier votre attention sur le troisième paragraphe du communiqué.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du communiqué de presse qui lui est joint, comme cela a été fait pour la lettre du Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) Hans BLIX

PIECE JOINTE

Communiqué de presse

VISITE DE L'AIEA EN IRAN

Sur l'invitation du Président de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique, une équipe de quatre membres du secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dirigée par M. Jon Jennekens, Directeur général adjoint et chef du Département des garanties, s'est rendue en Iran du 7 au 12 février 1992.

Cette visite visait à permettre à l'équipe de se faire une idée de l'état actuel du Programme de recherche-développement nucléaire iranien et en particulier de discuter avec les autorités iraniennes des projets d'assistance et de coopération techniques actuels et d'éventuels futurs projets, de l'état du projet de centrale nucléaire de Bushehr dont la construction avait été arrêtée en 1979 ainsi que de la portée et des objectifs des activités de recherche-développement en cours au Centre de technologie nucléaire d'Esfahan, au Centre de recherche nucléaire de Téhéran et au Centre de recherche agricole et médicale de Karaj. En outre, l'équipe s'est rendue sur le site d'un projet d'exploration d'uranium à Saghand, dans la province de Yazd, et sur celui d'installations en construction dans les montagnes au nord de Téhéran près de Mo'Allem Kalayeh. Les autorités iraniennes ont accepté de donner à l'équipe de l'AIEA accès à tous les sites et installations retenus par celle-ci. Elles ont coopéré avec elle et lui ont apporté toute l'assistance voulue en organisant les transports nécessaires et en veillant à ce qu'elle puisse interroger le personnel.

Les activités constatées par l'équipe aux sites et installations susmentionnés ont été jugées conformes à l'application pacifique de l'énergie nucléaire et des rayonnements ionisants. Il convient de préciser que les conclusions de l'équipe ne s'appliquent qu'aux sites et installations qu'elle a visités et ne concernent que la période de la visite.

La République islamique d'Iran a ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires le 2 février 1970. Dans le cadre d'un accord de garantie avec l'Agence, qui est entré en vigueur le 15 mai 1974, des inspections de routine sont effectuées au réacteur de recherche de Téhéran situé au Centre de recherche nucléaire de Téhéran.
